

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 2 juillet 2019 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 90, rue Goodfellow

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne l'agrandissement d'un bâtiment et vise à :

- Permettre l'entreposage extérieur en cour latérale droite, alors que le règlement de zonage n° 901 autorise l'entreposage en cour arrière seulement;
- ➤ Permettre que l'aire d'entreposage en cour latérale droite ne soit pas entièrement clôturée, alors que le règlement de zonage n° 901 exige que toute aire d'entreposage extérieure soit entièrement ceinturée et dissimulée au moyen d'une clôture;
- ➤ Permettre un pourcentage de matériaux de classe A en façade du bâtiment de 58 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une proportion minimale de 70 % de la façade principale pour les usages industriels.

Lors de ladite séance du conseil municipal, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande.

Donné à Delson, ce 17 juin 2019.

Antoine Banville Directeur du Service des affaires juridiques et greffier